

Pays chartrain → Vie locale

SAINT-PREST

L'implantation de casiers alimentaires a suscité un vif débat

Les élus de Saint-Prest se sont réunis, jeudi soir, en mairie, pour leur dernière séance de conseil de l'année.

Depuis 2012, Chartres Métropole verse à la commune une compensation financière pour la gestion des installations sportives du collège Soutine. À l'unanimité, les élus ont approuvé le renouvellement, pour quatre années, de la convention de gestion avec une compensation financière annuelle de 40.000 €.

Interrogée par Virginie De Gryse, conseillère dissidente, Sarah Charré, adjointe au maire, indique : « Nous avons eu une réunion avec Karine Dorange, vice-présidente de Chartres Métropole, qui nous a dit que l'agrandissement du gymnase n'était pas à l'ordre du jour puisque le collège de Saint-Prest est bien doté, contrairement à d'autres. Ce n'est pas à la commune d'agrandir le gymnase, car elle n'en a pas la compétence ».

Propriété foncière

L'adjointe au maire évoque également les installations sportives extérieures. « Le Département ne fait rien et doit s'atteler à faire

les travaux ». Sarah Charré souligne que la commune relance régulièrement le Département pour qu'il acquière les parcelles du collège dont Saint-Prest est encore propriétaire.

Les élus ont longuement débattu sur le projet d'installation par Synelva de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école maternelle Calypso et du restaurant scolaire.

Serge Dané, adjoint, a répondu aux interrogations émises lors d'un précédent conseil. « En cas d'incendie, les pompiers sont formés pour intervenir sur ce type de toiture. À l'issue des travaux, le Service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir (SDIS28) va vérifier la conformité de l'installation et une charte sera élaborée ».

L'élu a également souligné un « gain énergétique de l'ordre de 15 à 17 % sur notre facture d'électricité », et « un surcoût de 600 € sur la prime d'assurance ».

Sandrine Cruchaudet, conseillère dissidente, évoque une mise en concurrence tronquée du projet. Robert Baldo, maire, de répondre : « Nous avons fait publier une annonce dans *L'Écho Répu-*



ÉNERGIE. Le poids des panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école maternelle interroge.

blicain. C'est également paru sur le site de la commune et dans panneau pocket ».

Sandrine Cruchaudet évoque également un poids qui serait supérieur à celui indiqué dans l'étude de structure. « La note de calcul qui a été réalisée

par un cabinet d'étude, et que j'ai fait vérifier par un expert en bâtiment, ne permet pas aujourd'hui de garantir que la toiture de l'école maternelle permettra de supporter les poids des panneaux photovoltaïques ». Elle demande aussi la renégociation du con-

trat. « C'est un contrat léonin. Dans les clauses, il n'est nullement indiqué que Synelva doit prendre une assurance contre les risques d'incendie. C'est un projet qui aura un impact visuel et sans aucun recours possible ».

Nathalie Fortin-Jouannet, conseillère d'opposition, d'ajouter : « Je suis à la base pour l'énergie photovoltaïque, mais on ne peut pas voter un tel projet. Le poids sur les structures de l'école maternelle et du restaurant scolaire me perturbe ». À l'issue du débat Serge Dané décide d'ajourner la délibération.

Les commerces en danger ?

Lors des questions diverses, Nathalie Fortin-Jouannet interpelle le maire sur le projet d'implantation de casiers alimentaires par Localie dans l'ancien local de la poste. Un nouvel espace alimentaire de proximité qui proposera de l'épicerie, de la viande et des produits frais 100 % locaux, ouvert 7 J/7.

« Pourquoi vous n'êtes pas venus voir les commerçants, et notamment le boucher ? Votre buraliste a investi 200.000 € car il n'y avait pas d'épicerie. Vous

faites installer des casiers alimentaires en face du boucher, vous mettez en danger les commerces dans un petit village ».

Sarah Charré de répondre : « Ce n'est pas nous qui choisissons les commerçants. C'est un commerce innovant qui répond à une demande, je trouve cela triste de vouloir l'échec de ce type d'installation. La concurrence ne devrait pas vous faire peur. Monsieur Boix (*Le boucher, NDLR*) fera autre chose ». L'élu d'opposition de rétorquer : « C'est n'est pas la concurrence qui nous fait peur, mais votre processus de décision. Vous ne vous êtes jamais intéressés à vos commerçants ».

Sandrine Cruchaudet interpelle le maire sur la publication, faite par la majorité dans la lettre d'information communale, sur l'implantation du projet Localie. « Vous allez à l'encontre des règles. Vous faites de la publicité dans des flyers que vous avez distribués. C'est interdit par la loi. »

Robert Baldo de répondre, avant de lever la séance : « Je comprends bien que, jusqu'à la fin du mandat, nous subissons les textes de loi ». ■

« Une grosse provision pour 2025 »

Lors du vote de la décision modificative n° 1 du budget 2024, Nathalie Fortin-Jouannet interroge sur le montant de 5.000 € lié aux rémunérations d'intermédiaires et honoraires. Jacques Goupil, adjoint au maire, de répondre : « C'est lié aux nombreuses actions judiciaires en cours, notamment l'action de la commune contre l'implantation d'une antenne Orange, mais aussi aux recours sur l'opération cœur de village ». Et d'ajouter : « On devra faire une grosse provision pour 2025 ».